

WhatsApp comme outil pour surveiller les quartiers

SÉCURITÉ L'application améliorerait le contact entre police et citoyens

- Aux Pays-Bas, l'application est utilisée par la police et les riverains.
- Selon une étude de l'Université de Tilburg, elle aurait permis une baisse des effractions de 50 %.

Les réseaux sociaux pourraient bientôt offrir une nouvelle arme de choix dans la lutte contre la criminalité. C'est en tout cas le credo du député CD&V Francky Demon, qui a interpellé, à la Chambre, le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), sur la pertinence d'utiliser WhatsApp pour la surveillance des quartiers.

Selon l'élus, il est grand temps d'envisager la messagerie WhatsApp comme un nouvel outil à destination de la police et des citoyens dans la lutte contre la criminalité. Notamment au sein des partenariats locaux de prévention (PLP), ces comités de surveillance de quartier, en relation avec la police locale. « Cela permettrait d'être plus rapide lorsque l'on constate une infraction, estime le député. La transmission de l'information se fait directement d'un membre du groupe à tous les autres, parmi lesquels la police. »

Et cela marche : selon une étude de l'Université de Tilburg, les cambriolages avec effraction ont baissé de moitié depuis que les groupes WhatsApp de surveillance se sont généralisés. Pour le député, c'est une évidence, il faut adapter ce système à la Belgique. « Il s'agit aussi d'une réalité technologique. Et l'application est aussi pertinente dans le cadre d'alertes de sécurité que de simple communication de prévention de la police. Par ailleurs, aujourd'hui, de nombreuses personnes se trouvent déjà sur le service. » Aux Pays-Bas, on estime que 5.000 groupes environ sont exclusivement consacrés à une utilisation sécuritaire par leurs membres.

En réponse, le ministre de



Les zones de partenariat local de prévention (soulignées par le petit panneau sur le mur) pourraient bénéficier de la réactivité des groupes « WhatsApp ». © RENE BREYER

l'Intérieur a assuré travailler à un cadre permettant l'utilisation des réseaux sociaux dans les PLP. A noter qu'il existe déjà une charte qui régit les modalités de contact entre les services et les citoyens, mais elle ne concerne pas encore ce genre de messagerie.

Un arsenal déjà bien fourni

Du côté de la police, on comprend cet intérêt pour l'application mais on émet toutefois quelques réserves. « WhatsApp, pourquoi pas ? Mais l'arsenal actuel semble déjà plutôt au point. Le réseau des PLP utilise déjà les réseaux sociaux. Nous avons ainsi un compte Twitter et un compte Facebook, explique le commissaire Sébastien Desimpel, qui coordonne les opérations PLP de la zone de police de Mouscron. Ce sont justement les infos diffusées sur ces ré-

seaux qui sont les plus partagées. Il n'est pas rare qu'une photo soit partagée plusieurs dizaines de milliers de fois. Evidemment, tout ce que nous communiquons se fait avec l'autorisation du magistrat. Des conseils en prévention sur l'un ou l'autre phénomène interpellant sont bien entendu également partagés. »

Mais la communication ne se fait pas qu'à sens unique puisque des SMS sont régulièrement échangés. « Les riverains inquiets d'un quartier et inscrits au PLP peuvent nous contacter pour signaler une présence de véhicules suspects ou des agissements étranges. Et, en retour, on les tient informés sur les suites. Par ailleurs, les communications passent par des abonnements financés par la police et donc accessibles. Je ne suis pas contre pas certain que

tout le monde ait l'application installée sur son téléphone. »

« Il s'agit presque d'une évolution inscrite dans les astres, estime quant à lui Georges Dallemagne. Il conviendrait toutefois de rester vigilant. Bien sûr, cela peut être très utile d'avoir recours à ce type d'application. Mais il faut cadrer son usage. Cela peut notamment poser des soucis en termes de respect de la vie privée, le contrôle social peut être très dur dans ce genre de groupes. Je pense que le sujet doit en tout cas être examiné par la commission Vie privée pour éviter toute dérive à la "Big Brother". Les réseaux sociaux servent de plus en plus les enjeux de sécurité, il faut bien cadrer ce qui est envisageable, ce qui est souhaitable et ce qui est à éviter. »

THOMAS CASAVECCHIA

QUARTIERS

Le PLP, succès au Nord, bide au Sud

On compte 946 partenariats locaux de prévention (PLP) en Belgique. Mais la répartition des quartiers est loin d'être homogène. Ainsi, 792 se situent en Flandre. En Wallonie, 150 quartiers sont concernés. Bruxelles en compte... quatre. « Nous comptons poser la question au ministre Jambon en commission de l'Intérieur sous peu, explique Denis Ducarme (MR). Il faut se demander pourquoi la pratique est moins répandue au Sud du pays. Il conviendrait peut-être de sensibiliser les zones locales de police sur cette possibilité qui, par ailleurs, crée un sentiment de renforcement de proximité entre police et citoyens. »

TH.CA

Le Soir 11/01/2017 p6
PLP Partenariats locaux de prévention

CONDROZ

ViciGAL : 42km de mobilité douce

Une dorsale de mobilité douce de 42 km au cœur du Condroz namurois.

Le Ministre de la Ruralité, René COLLIN a annoncé ce samedi 26 novembre à Assesse, l'octroi d'un subside d'un montant total de 2.055.381 € pour la réalisation du projet ViciGAL. Les communes d'Yvoir, Assesse, Gesves et Ohey se

sont associées afin de créer une dorsale, d'approximativement 42km, de mobilité douce et touristique sur leur territoire, nommée « ViciGAL », entre Yvoir et Huy. Le projet s'inspire en partie du tracé de l'ancien vicinal reliant Courrière (Assesse) à Huy. Porté par le GAL Pays des tiges et chavées, ce projet s'inscrit dans le cadre des Programmes Communaux de

Développement Rural (PCDR) des quatre entités.

L'objectif du ViciGAL est double : limiter l'empreinte écologique des déplacements quotidiens et occasionnels et renforcer l'attractivité touristique du territoire soutenant, par la même occasion, le développement du secteur à l'échelon local. Après une année touristique dédiée au vélo, le Ministre

Collin est ravi de pouvoir soutenir ce type de projet qui contribue à la progression du vélotourisme en Wallonie. Soulignons également que le choix du lieu de la conférence de presse n'était pas anodin puisque le gîte de Cochaute dispose du label « Bienvenue à vélo », synonyme d'hébergement disposant de services et d'équipement pour les cyclistes. ■

Vlan Namur 11/01/2017 p14
Vlan Ciney 11/01/2017 p25
ViciGAL